Procès-verbal de la 43e Assemblée des délégués 2026

du samedi 3 octobre 2026 à 10h15
Stade de Payerne (VD)

Point 1: Discours de bienvenue

Le Président, Heinz Hegetschweiler, ouvre la 43e Assemblée des délégués de l'HEFARI à Payerne et souhaite chaleureusement la bienvenue, en français et en allemand, aux délégués, aux membres d'honneur ainsi qu'aux invités.

Il remercie le président du comité d'organisation, Sylvain Hostettler, pour ses mots de bienvenue et souligne la grande hospitalité de Payerne.

Il adresse également des remerciements particuliers au syndic, Lionel Voinçon, pour le message qu'il a adressé à l'Assemblée en amont de celle-ci.

Salutations particulières

Le Président adresse une bienvenue toute particulière au président d'honneur **Arnold Bünter.**
Il salue également chaleureusement les membres d'honneur **Nadja Hatheyer, Josias Clavadetscher, Mario Lindenmann, Lorenz Schnyder** et **Markus Jeker.**
La **N.E.G. Communauté européenne de carnaval** est représentée par **Josias Clavadetscher** (secrétaire), **Nadja Hatheyer** (ambassadrice) et **Markus Jeker** (ambassadeur).

Richard Witting est accueilli en tant que représentant du **Vorarlberger Verband Fasching (VVF)**. Le Président salue en outre la délégation de l'**Ortenauer Narrenbund (ONB)**, composée de **Silvia Boschert** (présidente), **Karl Hansert** (vice-président d'honneur) et **Rainer Oeler** (vice-président).

Il souhaite en outre la bienvenue à tous les **membres de l'HEFARI** présents et aux personnes qui les accompagnent, ainsi qu'aux représentantes et représentants des médias.

Excusés

Aucun membre du Comité directeur de l'HEFARI ne s'est excusé; le Comité directeur est présent au complet.

Se sont excusés le président d'honneur de l'HEFARI **Ferdi Segmüller** ainsi que les membres d'honneur **Martha Graf, Gianna Rota, Iris Sutter, Beate Koller, Marcel Altermatt, Lucas Cabalzar, Ivo Deflorin, Erich Decurtins, Heinz Wissmann, Pascal Quaroz, Heiri Wanner** et **Matthias Schuler**.
Pour la **N.E.G. Communauté européenne de carnaval**, **Heinz Wissmann** (ambassadeur) s'est excusé. Parmi les fédérations amies, se sont excusés le **Bund Deutscher Karneval (BdK)**, le **Bund Österreichischer Faschingsgilden (BÖF)** ainsi que la **Fédération des Carnavals et Festivités de France (FCF)**.

En outre, **41 associations** se sont excusées par écrit. Il est renoncé à la lecture nominative des excuses.

La présidente de la **N.E.G. Communauté européenne de carnaval**, **Petra Müller**, a dû renoncer à sa participation à court terme pour raisons de santé.
Le Président Heinz Hegetschweiler lit donc son message de salutation et informe l'Assemblée, dans une brève rétrospective, des festivités de la Ville de la culture à Winterthour.

Le Président signale que des prises de vue et des enregistrements sonores seront réalisés pendant toute la durée de l'Assemblée des délégués pour les canaux médiatiques officiels de l'HEFARI et des organisateurs.
Il informe en outre les personnes présentes que l'Assemblée se déroule en allemand standard. Une application de traduction est à la disposition des participantes et participants francophones et italophones.

Hommage aux défunts
En mémoire des carnavalières et carnavaliers décédés au cours de l'année écoulée, l'Assemblée se lève pour observer une minute de silence.

Une pensée particulière va à **Marcel Schälli**, membre fondateur et premier caissier de l'HEFARI, ainsi qu'à tous les carnavaliers décédés au cours de l'année écoulée.

Point 2: Enregistrement des présents

L'ordre du jour a été envoyé dans les délais, pour la première fois par e-mail. Étant donné que tous les membres ont reçu et ouvert la communication, les exigences statutaires sont considérées comme remplies.

Constatation du droit de vote
Le Président constate que le quorum statutaire d'au moins 50 associations membres présentes est atteint.
64 associations ayant le droit de vote sont représentées à l'Assemblée des délégués. La **majorité absolue est de 33 voix**. Selon la liste de présence, **211 personnes** au total sont présentes.

Le Président invite les membres à tenir leurs coordonnées toujours à jour et à signaler sans délai tout changement.
Les cartes de vote ont été remises lors du contrôle à l'entrée, avant le début de l'Assemblée des délégués.

Propositions concernant l'ordre du jour
Aucune proposition de modification ou de complément de l'ordre du jour n'est présentée. L'ordre du jour est donc considéré comme approuvé.

Point 3: Élection des scrutateurs

Les personnes suivantes se sont mises à disposition au préalable en tant que scrutateurs et sont proposées à l'Assemblée pour une élection en bloc: **Andi Jeker** (Ämmekracher Derendingen), **Leoni Lopatka** (Fasnachtsgesellschaft Baar) et **Anna Kummer** (Note-Furzer Hinwil).
Les scrutateurs proposés sont **élus à l'unanimité** par l'Assemblée.

Point 4: Procès-verbal de l'AD du 4 octobre 2025 à Galgenen (SZ)

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 4 octobre 2025 à Galgenen a été publié dans le ***n° 111 de la HEFARI-News*** ainsi que sur le site Internet. Il est donc renoncé à sa lecture.

Le procès-verbal ne suscite ni prise de parole ni objection.

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués 2025 est **approuvé à l'unanimité** par l'Assemblée.

Décharge est donnée à l'auteure du procès-verbal, le membre d'honneur **Nadja Hatheyer**. L'Assemblée la remercie vivement pour la rédaction soignée du procès-verbal.

Point 5: Rapport annuel du Président

Le Président renvoie au rapport annuel publié dans le ***n° 111 de la HEFARI-News*** ainsi que sur le site Internet et en résume les principaux points.

Dans sa rétrospective, il souligne en particulier les nombreuses manifestations carnavalesques organisées dans toute la Suisse, qui ont une nouvelle fois attiré un large public. Grâce à l'organisation soignée et au grand engagement des organisatrices et organisateurs, la saison s'est déroulée en grande partie sans incident notable.

Le Président relève en outre le nombre croissant de demandes adressées à la Fédération en matière juridique. Celles-ci concernent notamment les autorisations, les questions de responsabilité ainsi que des thèmes relevant du droit des associations et des manifestations.

Le Président aborde également les débats de société de plus en plus fréquents autour des sujets de carnaval, des devises et des Schnitzelbänke (couplets satiriques). Le Comité directeur est conscient que des thèmes tels que la sensibilité culturelle, la discrimination ou le rapport aux traditions peuvent influencer la perception du carnaval par le public. Il souligne l'importance d'une attitude respectueuse et d'un dialogue objectif, sans pour autant perdre de vue les valeurs traditionnelles et les coutumes culturelles.

La collaboration internationale a constitué un autre point fort. Avec la nomination de Winterthour comme **Ville européenne de la culture carnavalesque 2026**, la Suisse s'est davantage retrouvée au centre de l'actualité carnavalesque européenne. La conférence, qui a réuni plus de 50 délégués de dix fédérations membres et organisations, ainsi que le riche programme-cadre ont favorisé les échanges internationaux et l'entretien des contacts existants. Des délégations de plusieurs pays européens ont saisi l'occasion d'échanger et d'entretenir les contacts internationaux.

Le programme varié, comprenant un symposium international, des offres pour les enfants et les jeunes, une exposition de masques ainsi que des conférences scientifiques sur l'histoire et la signification du carnaval, a suscité un vif intérêt et attiré plus de 20 000 visiteuses et visiteurs.

L'**HEFARI** tire un bilan globalement positif et se voit conforté dans son engagement en faveur de la promotion et du développement des coutumes carnavalesques. De solides partenariats nationaux et internationaux constituent une base solide pour l'avenir.

Les délégués prennent connaissance du rapport annuel par des applaudissements.

Point 6: Rapport de caisse et rapport des réviseurs

Le Président informe l'Assemblée des retards administratifs de l'UBS liés à la nouvelle répartition des ressorts effectuée l'année précédente. Bien que les documents requis, les copies des pièces d'identité et les statuts aient été remis dès le 4 novembre 2025 par le Président et Beate Koller, la banque n'a, à ce jour, toujours pas procédé à la modification des droits de signature ni à la mise à jour des adresses.

En raison de ces retards, le Comité directeur n'a toujours pas accès aux deux comptes UBS à ce jour.

Les vérificateurs des comptes ont été informés en détail de cette situation dans le cadre de la révision. Le solde des comptes UBS a été contrôlé sur la base des derniers relevés de compte disponibles. La différence qui en résulte sera dûment présentée et comptabilisée lors du prochain exercice.

Les réviseurs se sont déclarés d'accord avec cette manière de procéder.

Le Président fait remarquer avec un clin d'œil qu'il avait espéré trouver parmi les personnes présentes quelqu'un travaillant à l'UBS qui aurait pu accélérer cette procédure fastidieuse. Ce n'est malheureusement pas le cas.

L'Assemblée ne soulève ni question ni objection.

6.a Rapport de caisse 2025/2026 (au 30 juin 2026)

La trésorière, Ruth Eicher, se montre elle aussi agacée par les retards de l'UBS. Bien qu'on lui ait confirmé par écrit que les accès nécessaires avaient été configurés et que les documents lui seraient envoyés par la poste, elle attend toujours ses accès en ligne à ce jour, malgré une relance téléphonique et plus d'une heure d'attente.

La trésorière **Ruth Eicher** présente ensuite les comptes annuels, composés du bilan et du compte de résultats, et commente les principaux postes de l'exercice 2025/2026.

Les comptes annuels bouclent sur un bénéfice de CHF 30'415.59.

L'Assemblée ne formule ni question ni remarque concernant les comptes annuels.

6.b Rapport des réviseurs

Les comptes annuels ont été vérifiés par les réviseurs de la **Maskengruppe Rigi-Lüüt** (Küssnacht am Rigi), de la **Schellegoggi-Zunft** (Rapperswil) et du **Carnaval de Sion** (Sion). Rémy Senggen, du Carnaval de Sion, lit le rapport de révision écrit et recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels et d'octroyer la décharge au Comité directeur.

Les comptes annuels et le bilan 2025/2026 sont **approuvés à l'unanimité par les délégués.**

Le Président, Heinz Hegetschweiler, remercie la trésorière Ruth Eicher pour la gestion soignée et irréprochable des finances de la Fédération.

Malgré des conditions rendues difficiles par les accès UBS toujours en suspens, elle a su assurer en tout temps et de manière fiable l'administration financière avec un grand engagement.

L'Assemblée salue son engagement par des applaudissements chaleureux et prolongés.

6. c) Budget 2026/2027

La trésorière **Ruth Eicher** présente le budget de l'exercice 2026/2027.

Le budget prévoit des recettes de CHF 243'700.00 et des dépenses de CHF 236'700.00, soit un bénéfice budgété de CHF 7'000.00.

La présentation ne suscite aucune question. La parole n'est plus demandée.

L'Assemblée prend connaissance du budget 2026/2027, qui est ensuite soumis au vote.

Le budget 2026/2027 est **approuvé à l'unanimité** par l'Assemblée.

Le Président remercie l'ensemble du Comité directeur pour son travail engagé et ses excellentes prestations dans les ressorts nouvellement répartis. Il salue en particulier la disponibilité de tous les membres du Comité directeur.

Il adresse des remerciements tout aussi chaleureux à toutes les personnes présentes pour leur précieux engagement bénévole en faveur des coutumes carnavalesques. Le Président souligne que la sauvegarde et le développement réussis du carnaval ne seraient pas possibles sans ce grand engagement.

Point 7: Fixation de la cotisation annuelle

Le Comité directeur propose de maintenir la cotisation des membres inchangée à **CHF 100.– par an**, comme les années précédentes. Le budget approuvé précédemment repose sur ce montant.
La proposition ne suscite aucune objection.

La cotisation des membres pour l'exercice 2026/2027 est fixée **à l'unanimité** à **fr. 100.–**.

Point 8: Propositions du Comité directeur

Aucune proposition du Comité directeur n'est soumise à l'Assemblée des délégués. De même, aucune exclusion de membres du Comité directeur au sens de l'article 7b des statuts n'est à traiter.

Point 9: Mutations

L'effectif actuel des membres de l'HEFARI se présente comme suit:

Effectif au moment de l'AD 2025:	627
Nombre de nouveaux membres:	20
Nombre de sorties/dissolutions:	12
Exclusions par le Comité directeur	1

Effectif total au moment de l'AD 2026: 634 membres

Point 10: Élections (membres du Comité directeur, organe de contrôle)

10. a) Réélection du Comité directeur (en bloc)

À l'issue de leur mandat de deux ans, les membres suivants du Comité directeur se représentent pour un nouveau mandat:

- **Ronny Isenschmid** (responsable régional / recrutement des membres)
- **Susanne Scheidegger** (secrétariat)
- **Markus Häfliger** (SUISA / partenaires)
- **JJ Steinmann** (responsable régional)
- **Barbara Bacchi** (région Tessin)
- **Dominik Spörri** (responsable régional)

Aucune objection n'est soulevée contre la réélection en bloc. Il n'y a ni contre-candidature ni autre proposition d'élection.

Les membres du Comité directeur proposés sont **réélus à l'unanimité par l'Assemblée pour un nouveau mandat de deux ans**.

Les autres membres du Comité directeur:

- **Heinz Hegetschweiler** (président)
- **Ruth Eicher** (finances)
- **Stefanie Witting** (webmaster/communication)

seront soumis à l'élection pour un mandat de deux ans lors de l'Assemblée des délégués de l'année prochaine 2027, conformément à l'ordre de rotation.

Le Président remercie les membres réélus du Comité directeur d'avoir accepté de continuer à assumer des responsabilités au sein du Comité directeur et leur souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans leurs fonctions pour le prochain mandat.

10. b) Élection de la représentante régionale de la Suisse romande

Le Comité directeur recommande à l'Assemblée d'élire **Patricia Massi** (Fasnachtsgesellschaft Murten), afin que la Suisse romande soit à nouveau officiellement représentée au sein du Comité directeur.

L'Assemblée ne présente aucune autre proposition d'élection. L'élection a lieu sans contre-candidature.

Patricia Massi est élue à l'unanimité par l'Assemblée au Comité directeur pour un mandat de deux ans.

Elle déclare accepter son élection et reçoit, en signe de sa nouvelle fonction, la veste officielle de l'HEFARI.

Le Président la félicite pour son élection et se réjouit que la Suisse romande soit à nouveau représentée au sein du Comité directeur. L'Assemblée accueille Patricia Massi par des applaudissements chaleureux.

10. c) Élection de l'organe de contrôle (Commission de vérification des comptes)

Conformément aux statuts, deux à trois associations membres ne siégeant pas au sein du Comité directeur sont chargées chaque année de la vérification des comptes. Elles désignent chacune une personne compétente pour siéger à la Commission de vérification des comptes (CVC). La réélection multiple est autorisée.

Aucun des organes de révision actuels n'ayant présenté sa démission, le Comité directeur propose la réélection en bloc des membres actuels pour une année supplémentaire:

- Schellegoggi-Zunft, Rapperswil
- Rigi-Lüüt, Küssnacht am Rigi
- Carnaval de Sion, Sion

L'Assemblée ne soulève ni question ni objection.

Les réviseurs proposés sont réélus **à l'unanimité** pour un nouveau mandat d'une année.

Point 11: Distinctions
Aucune distinction n'est prévue pour l'Assemblée des délégués de cette année.

Point 12: Propositions des membres
Conformément aux statuts, les propositions des membres doivent être remises par écrit au Président au plus tard **huit semaines** avant l'Assemblée des délégués. Le délai correspondant était fixé au **8 août 2026**.

Le Président constate qu'**aucune proposition** des membres n'a été reçue à cette date.

Ce point ne donne donc lieu à aucune discussion et ne requiert aucune décision.

Point 13: Présentation de la prochaine AD 2027
Conformément aux statuts, l'attribution du lieu de l'Assemblée des délégués relève de la compétence du Comité directeur.

Pour l'année 2027, l'organisation de l'Assemblée des délégués a été attribuée à **Schaffhouse**.

Charly Gfeller, du CO de Schaffhouse, présente aux délégués le programme-cadre prévu et signale que les inscriptions sont d'ores et déjà possibles sur le site www.dvhefarish27.ch.

Le Président remercie Charly Gfeller et le comité d'organisation pour leur présentation et le travail de préparation déjà accompli. Il remercie en outre tout particulièrement le CO de Schaffhouse pour l'apéritif offert à l'issue de l'Assemblée des délégués, généreusement sponsorisé par les organisateurs.

Perspectives pour les années suivantes
Le Président informe l'Assemblée des lieux prévus pour les prochaines Assemblées des délégués.

L'**Assemblée des délégués 2027** aura lieu **du 1er au 3 octobre 2027 à Schaffhouse**.

Pour l'Assemblée des délégués 2028, une candidature d'Einsiedeln a été déposée.

Aucune candidature n'a encore été déposée à ce jour pour l'Assemblée des délégués 2029.
Le Président invite les associations membres à se porter candidates pour l'organisation de l'Assemblée des délégués 2029 et à faire part de leur intérêt au Comité directeur.

Point 14: Divers
Le Président invite le comité d'organisation de l'Assemblée des délégués 2026 de Payerne à monter sur scène. Dans son allocution, il salue l'excellente organisation de la manifestation et souligne que le carnaval et les coutumes traditionnelles sont vécus avec une grande passion dans la région. L'accueil chaleureux et le grand engagement du comité d'organisation ont largement contribué au succès de l'Assemblée des délégués.
En signe de reconnaissance et de remerciement, il remet au comité d'organisation la médaille officielle de l'HEFARI.
L'Assemblée remercie le comité d'organisation par des applaudissements chaleureux et prolongés.

Le président de la Guggenmusik Brandons, Noé Zanotta, prend ensuite la parole. Dans son allocution, il retrace l'histoire de la ville de Payerne et rappelle que celle-ci appartenait autrefois au canton de Berne et était connue sous le nom de Peterlingen.

Il donne en outre aux personnes présentes un aperçu des traditions carnavalesques locales. Il présente notamment la tradition des **«Parpouis»**, qui décorent pendant la période du carnaval de nombreuses vitrines de dessins humoristiques et satiriques.

C'est sous de vifs applaudissements que l'Assemblée prend congé de **Noé Zanotta, dit «Zorro»**, qui quitte la scène.

Mot de la fin du Président

Le Président remercie chaleureusement les délégués pour leur participation ainsi que pour leur soutien au travail du Comité directeur.

Il souligne que les exigences envers la Fédération augmentent d'année en année. Le Comité directeur continuera néanmoins à s'engager avec détermination pour que le carnaval soit préservé et développé en tant que composante vivante et indispensable des coutumes suisses.

Pour terminer, le Président remercie toutes les associations, les fonctionnaires ainsi que les nombreuses carnavalières et nombreux carnavaliers bénévoles pour leur précieux engagement au cours de l'année écoulée.

Le Président clôt la **43e Assemblée ordinaire des délégués de l'HEFARI** et souhaite à toutes les personnes présentes un bon retour, une excellente santé ainsi qu'une saison de carnaval 2027 réussie et pleine d'ambiance.

L'Assemblée est officiellement close à **11h48**.

Fasnachtsverband Schweiz
Fédération carnavalesque Suisse
Federazione carnevalesca Svizzera
Federaziun da carneval Svizra
HEFARI

La rédactrice du procès-verbal:

Susanne Scheidegger

Payerne, le 3 octobre 2026